



VOTRE EXPERT-COMPTABLE AU SERVICE DES COMITES D'ENTREPRISES

NOS RECOMMANDATIONS



- Profitez de l'expérience de l'expert-comptable pour valoriser votre mission auprès de la direction et des salariés.
- Soyez assuré de notre engagement à défendre au mieux vos intérêts.

NOS MODALITES D'INTERVENTION

- Prise en compte de vos besoins spécifiques.
- Lettre de mission contractuelle qui vous garantit une sécurité juridique.

Véritable instance de dialogue et de concertation, le comité d'entreprise doit être informé ou consulté sur tout ce qui concerne la vie de l'entreprise.

La mise en place d'un comité d'entreprise est obligatoire dans toute entreprise d'au moins 50 salariés. Il a pour objet d'assurer l'expression collective des salariés et la prise en compte de leurs intérêts dans la gestion de l'entreprise.

Pour l'assister dans son rôle, le comité d'entreprise a la possibilité de recourir à des experts-comptables, leur permettant ainsi de se former et de devenir des interlocuteurs privilégiés face à la direction.

L'APPUI D'UN EXPERT COMPTABLE

Le comité d'entreprise peut s'appuyer sur l'expert-comptable pour comprendre les comptes et les enjeux de l'entreprise, l'accompagner dans les différentes évolutions de l'entreprise.

FONCTIONNEMENT ET MOYENS

Pour fonctionner, le comité d'entreprise dispose de moyens : une subvention de fonctionnement et une contribution relative aux activités sociales et culturelles de l'entreprise.

**Il y a donc une obligation de transparence sur ses comptes.
Pour y répondre l'expert-comptable est à sa disposition.**





Nous contacter :

Crowe Horwath Ficorec

MARSEILLE

327, Boulevard Michelet
13009 Marseille
Tél : 04.91.32.19.19
Fax : 04.91.32.19.18

LA CIOTAT

Immeuble Le Forum B
Z.I Athelia IV
13600 La Ciotat
Tél : 04.42.08.05.24
Fax : 04.42.83.54.94

SOPHIA ANTIPOLIS

Buropolis 3
Les Bouillides
1240 Route des Dolines
06560 Valbonne
Tél : 09.84.30.56.70

www.ficorec.fr



**“ Les deux choses les plus importantes
n'apparaissent pas au bilan de l'entreprise : sa
réputation et ses hommes ”**

(Henry Ford)

VOS ENJEUX :

- La bonne santé de l'entreprise
- Une explication claire sur les comptes de l'entreprise
- Les différentes missions pour lesquelles il peut être fait appel à un expert-comptable
- Le calcul des subventions attribué au comité d'entreprise
- La prise en charge des honoraires de l'expert-comptable.

NOS EXPERTISES :

- Réalisation du diagnostic économique et social de l'entreprise
- Analyse et traduction des données comptables, économiques, stratégiques
- Examen des comptes de l'entreprise avec présentation pédagogique de ces comptes devant le comité d'entreprise
- Accompagnement des mutations ou évolutions de l'entreprise (restructuration, fusion...)
- Vérification du montant exact des subventions
- Suivi dans la présentation des comptes du comité d'entreprise.

